



**HAL**  
open science

## Redécouvrir l'Orient après la conquête mamelouke

Camille Rouxpetel

► **To cite this version:**

Camille Rouxpetel. Redécouvrir l'Orient après la conquête mamelouke. *Revue des Sciences Religieuses*, 2016, Regards médiévaux sur l'Islam, 90 (4), pp.539-560. 10.4000/rsr.3462. halshs-01386201

**HAL Id: halshs-01386201**

**<https://shs.hal.science/halshs-01386201v1>**

Submitted on 21 Aug 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## REDÉCOUVRIR L'ORIENT APRÈS LA CONQUÊTE MAMELOUKE

*Chrétiens, juifs et musulmans dans deux récits des années  
1330, la Descriptio Terrae sanctae de fra Giovanni  
di Fedanzola da Perugia et le Liber peregrinationis  
de Jacques de Vérone*

Le 28 mai 1291, le sultan mamelouk al-Ašraf Ḥalīl s'empare d'Acre, ultime capitale du royaume franc de Jérusalem. S'en suivent trente années de quasi interruption des pèlerinages latins, qui reprennent dans les années 1320, et surtout 1330, encouragés par le pouvoir mamelouk. Le troisième règne du sultan al-Nāṣir Muḥammad (1310-1341) marque alors une période de paix (traité d'Alep avec les Ilkhāns en 1323), de stabilité politique et de prospérité sans précédent dans l'histoire du sultanat mamelouk. Comment dès lors les pèlerins venus à la recherche de traces tangibles où enraciner leur foi rendent-ils compte d'un Orient où la souveraineté islamique le dispute à la géographie des évangiles et au souvenir du royaume franc ? Deux textes permettent de répondre à cette question : le premier, œuvre du ministre de la province de Terre sainte, destiné tant à faire le récit de sa propre pratique pèlerine qu'à encadrer les pèlerins arrivant en Palestine ; le second, témoignage d'un pèlerin en Terre sainte, membre de l'ordre des ermites de Saint-Augustin.

Ego frater Iohannes de Perusio minister Terre sancte, licet indignus, qui peregrinando lustra[vi] dictam terram<sup>1</sup>.

C'est par ces mots que le franciscain Giovanni di Fedanzola se présente dès les premières lignes de la *Descriptio Terrae sanctae* : ministre de la province de Terre sainte et pèlerin [peregrinando]. Son

---

1. FRA GIOVANNI DI FEDANZOLA DA PERUGIA, *Descriptio Terrae sanctae*, U. NICOLINI et R. NELLI (éd.), S. DE SANDOLI et E. ALLIATA (traduction italienne) et J. BOETTCHER (traduction anglaise), Jérusalem, 2003, *cap.* 1, p. 2 : « Moi, frère Jean de Pérouse, ministre de Terre sainte, bien qu'en étant indigne, qui ai parcouru ladite terre en y accomplissant un pèlerinage ». Traductions personnelles dans l'ensemble de l'article. [Désormais abrégé : FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*]

texte date des environs de 1330, avant la réinstallation des franciscains à Jérusalem et Bethléem en 1332-1333. Quoique ministre de la province de Terre sainte et s'étant rendu, au moins à deux reprises, en Terre sainte, il résidait alors à Chypre, et non à Jérusalem. Avant d'exercer cette charge, Fedanzola est connu comme inquisiteur de la province de Rome en 1327, puis de Pérouse et pour toute l'Ombrie l'année suivante. C'est en cette qualité qu'il se rend, la même année, en Avignon, en compagnie du frère Umile di Benaudio, custode du couvent de Pérouse. Ils sont chargés de signifier au pape Jean XXII (1316-1334) l'incapacité du Ministre général, Michel de Césène, de se rendre à sa convocation<sup>2</sup>. C'est donc peu après que se situerait son arrivée en Orient comme ministre de la province de Terre sainte et qu'il rédigerait la *Descriptio*.

Le frère Jacques de Vérone entreprend quant à lui son pèlerinage dans la seconde moitié de l'année 1335. Il arrive à Jérusalem le 5 août, après être passé par Otrante, Candie et Chypre. Il se définit lui-même comme lecteur des frères ermites de Saint-Augustin, ordre mendiant reconnu en 1256 par le pape Alexandre IV (1254-1261)<sup>3</sup>. Il n'est pas autrement connu que par le récit de son pèlerinage.

Si les récits des pèlerins des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, à l'exception notable de Burchard du Mont Sion à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, faisaient peu de cas de la géographie dite «réelle», pour se concentrer sur la géographie biblique, les pèlerins revenant en Orient après la conquête mamelouke se montrent de plus en plus attentifs à leur environnement humain et spatial. Ainsi, chrétiens d'Orient, juifs et musulmans interviennent à trois titres dans les récits des deux mendiants de la première moitié des années 1330 : comme autorités d'abord, par leur langue et les toponymes qu'ils utilisent pour désigner les lieux visités par les pèlerins ensuite, par leur empreinte sur le paysage enfin, un paysage où se télescopent temps et lieux des évangiles et de l'expérience du pèlerinage<sup>4</sup>.

## I. À QUI SE FIER ?

Giovanni di Fedanzola

Jacques de Vérone

Souhaitant décrire la Terre sainte, j'ai fait des choix parmi divers traités et j'ai fait confiance à ce que je voyais	Ainsi moi, frère Jacques de Vérone, à la faveur d'une aide divine, j'ai dirigé mes pas vers la Terre sainte afin de
--	---

2. *Ibid.*, Introduction, p. XIII-XVII.

3. JACQUES DE VÉRONE, *Liber Peregrinationis di Jacopo da Verona*, U. MONNERET DE VILLARD et G. TUCCI (éd.), Rome, 1950, p. 13 (l'édition latine du texte est consultable en ligne à l'adresse suivante : [www.alim.dfl.univr.it](http://www.alim.dfl.univr.it). Il a donc été décidé, pour des raisons éditoriales, de ne pas la reproduire, les traductions seules figurant dans cet article).

4. Je remercie infiniment Marie-Claire Ferriès et Julien Loiseau pour leur relecture.

[...] j'ai aussi observé et examiné avec diligence les lieux de l'Ancien Testament avec les experts en droit des juifs, du Nouveau avec des chrétiens et des deux avec des Sarrasins, selon ce qu'ils m'ont appris lors de fréquents entretiens ; et les lieux que je n'ai pu personnellement visiter, je les ai au moins regardés depuis des monts et des lieux élevés, et je les ai observés avec diligence, prenant soin de m'en tenir à cette méthode<sup>5</sup>.

pouvoir visiter tous les lieux avec une très grande piété, afin de les décrire et de les noter et de faire connaître la vérité au sujet du rituel et des gestes observés, pour être utile à ceux qui écouteront comme à ceux qui liront. Je suivrai cette méthode : je décrirai d'abord le moment où j'ai débuté mon pèlerinage, les provinces que j'ai traversées, puis le jour où je suis arrivé à Jérusalem la sainte et où je suis entré dans le sépulcre<sup>6</sup>.

D'abord à soi-même. La première autorité est celle de l'auteur, voyageur, qui porte lui-même témoignage de ce qu'il a vu, entendu. C'est ce dont les deux pèlerins rendent compte dès leur prologue, en précisant leur méthode d'investigation, puis, tout au long de leur texte, dans les modalités d'acquisition des connaissances. Ils recourent alors fréquemment au vocabulaire sensible et multiplient les marques énonciatives et les modalisations. Ils fondent ainsi leur propos en vérité tout en émaillant leur texte d'anecdotes propres à éveiller l'intérêt du lecteur et font part, à l'occasion, de leur émotion. Jacques de Vérone exprime en particulier sa joie – *gaudium* – lors des célébrations de l'Assomption et de son bain dans le Jourdain, joie qu'il partage avec ses lecteurs et, surtout, qui l'unit à ses coreligionnaires orientaux venus, comme lui, rendre grâce à la Vierge Marie au jour et sur les lieux mêmes de l'Assomption<sup>7</sup>. Par l'expression de cet état intérieur, mû par une émotion

5. *Intendens describere Terram sanctam, prout elegi ex diversis tractatibus et occulata fide perspexi [...] [consi]derans etiam et examinans diligenter cum Hebreorum iurisperitis de locis Veteris Testamenti, Christianis de No[vi] et Saracenis de utriusque, prout ipsi didicere conf[er]sa[t]ione frequenti ; et loca que non potui personaliter visit[are], saltem de montibus et eminentibus locis vidi et diligenter consideravi, hunc modum tenere curando* (FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, cap. 1, p. 2).

6. JACQUES DE VÉRONE, *Liber Peregrinationis*, p. 13.

7. *Ibid.*, p. 60-61 : « Tous les chrétiens de Terre sainte et d'autres régions de Syrie, d'Égypte et de Palestine vénèrent beaucoup ce jour et beaucoup viennent en la sainte Bethléem de sorte qu'en vérité, ce samedi, à l'heure des vêpres, nous nous sommes retrouvés plus de cinq mille des diverses nations pour célébrer les vêpres et nous avons célébré matines de la même façon : chaque nation pour elle-même, selon sa manière, en différents lieux de l'église. En effet, depuis le matin, chaque nation a reçu son autel [...] Ô Dieu. Quelle joie d'entendre l'église résonner de tant de louanges à Dieu et à la glorieuse Vierge. Toute l'église était pleine de monde et nous y restâmes jusqu'à l'approche des vêpres. Ensuite, nous nous rendîmes jusqu'au mont Sion. Là, en la vigile de la glorieuse Vierge, j'ai célébré le grand et célèbre office. J'y ai pareillement chanté la messe, à l'endroit où la glorieuse Vierge quitta le monde. Ensuite, pour les vêpres, tous se rendirent à la vallée de Josaphat, sur le sépulcre de la Vierge, et, le jour

perçue comme synchronique, le pèlerin transforme la réalité de ce qu'il décrit. Il ne s'agit pas de communautés juxtaposées célébrant côte à côte un office, mais d'une communauté chrétienne célébrant, unie, un même office en un lieu et un jour particulièrement significatifs.

Ensuite aux *auctoritates*. Les pèlerins voient d'abord avec les yeux de la foi et entreprennent leur pèlerinage les évangiles à la main, comme en témoigne, dans la dernière décennie du XIII<sup>e</sup> siècle, le dominicain Riccoldo da Monte Croce, visitant les lieux saints avant d'entreprendre sa mission auprès des jacobites et des nestoriens<sup>8</sup>. Chaque lieu visité est ainsi l'occasion de rappeler l'épisode biblique ou apocryphe qui s'y rapporte. En outre, dans son entreprise de description des lieux saints, Fedanzola se fonde singulièrement sur l'*Onomasticon* d'Eusèbe de Césarée, qu'il connaît dans la traduction latine de Jérôme, le *Liber de distantia locorum*. Aux autorités issues de la culture savante, Jacques de Vérone et Giovanni di Fedanzola joignent les récits de leurs prédécesseurs et contemporains : Burchard du Mont Sion, pèlerin et ambassadeur dominicain présent plusieurs années en Cilicie, en Syrie, en Palestine et en Égypte durant la décennie 1280, et dont le récit est l'un des plus copiés et des plus lus au Moyen Âge ; et Marino Sanudo, voyageur vénitien qui se rend à cinq reprises en Orient et dont le *Liber secretorum fidelium crucis* est achevé et présenté à Jean XXII en 1321. À ces deux sources principales, Fedanzola ajoute le récit, en hébreu, d'Estori ha-Parchi, savant et voyageur juif de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le *Caftor va-pherach*, composé en 1322. L'utilisation de cette source, quasi contemporaine et rédigée dans une langue, l'hébreu, que ne maîtrise pas le franciscain, est tout à fait remarquable. Peut-être en a-t-il eu connaissance par l'intermédiaire du franciscain Nicolas de Lyre (v. 1270-1349), connu pour sa maîtrise de l'hébreu. Fedanzola cite ce dernier une fois à propos du nom donné en hébreu à la vallée d'Achor<sup>9</sup>. L'utilisation de ces deux auteurs, Nicolas de Lyre et, surtout, Estori ha-Parchi, doit être liée à l'importance donnée à la parole des juifs rencontrés en Palestine, avec lesquels il entreprend plusieurs visites.

En effet, c'est enfin aux natifs de Terre sainte, rencontrés *in situ* et issus des trois religions, que les deux pèlerins, singulièrement Fedanzola, font confiance. Il annonce, dans son prologue, les avoir consultés pour leur expertise sur, respectivement, l'Ancien Testament, le Nouveau et les deux ! Jacques de Vérone a des discussions plus variées avec les hommes rencontrés au gré de son pèlerinage, de la situation stratégique

---

de l'Assomption, j'y ai solennellement célébré la messe, et ainsi firent toutes les autres nations : je n'ai jamais ressenti une joie telle que lors de ces trois jours : béni soit Dieu ».

8. RICCOLDO DA MONTE CROCE, *Pérégrination en Terre Sainte et au Proche Orient ; Lettres sur la chute de Saint-Jean d'Acre*, R. KAPPLER (éd.), Paris, 1997, p. 42-44.

9. FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, p. 14.

de l'Arménie au commerce entre les ports de la mer Rouge et l'Inde en passant par la religion musulmane.

Giovanni di Fedanzola se réfère à de nombreuses reprises aux traditions juives attachées aux différents lieux visités. Ainsi, dans les environs de Tibériade, le franciscain visite les tombeaux de Yokebed, la mère de Moïse et d'Aaron, de Séphora, l'épouse de Moïse et d'Élisabeth, la sœur d'Aaron, « comme l'enseignent les juifs » [*ut tradunt Hebrei*]; puis celui de Seth, fils d'Adam, « comme le disent les juifs » [*ut dicunt Hebrei*]<sup>10</sup>. À propos de l'identification de la cité moderne de Sichem, puis de la sépulture de Caleb, le franciscain mentionne explicitement un expert juif [*hebreus peritus*], à qui il donne raison<sup>11</sup>.

Visitant un tombeau situé non loin du jardin des Oliviers, « à deux jets d'arbalète », Jacques de Vérone discute son identification :

Certains disent que le roi Josaphat y est enterré et que c'est pourquoi elle est appelée vallée de Josaphat, ce que je ne crois pas. En outre, s'y trouve le tombeau d'Absalom, le fils de David. Des juifs qui se trouvaient à Jérusalem me l'ont dit et l'on trouve dans le second Livre des Chroniques qu'Absalom s'est fait construire, de son vivant, un monument dans la vallée royale. L'on trouve aussi dans le second Livre des Chroniques que son tombeau est dans la vallée de Josaphat, dans la cité de David, avec ses pères<sup>12</sup>.

Il intègre donc à son raisonnement les informations données par des juifs rencontrés à Jérusalem, et leur donne raison, certes en croisant leurs dires avec le second *Livre des Chroniques*. À Otrante, il mentionne une dispute qui l'a opposé aux juifs le jour de la Fête-Dieu<sup>13</sup>. Néanmoins, dans le récit de Jacques de Vérone, les juifs sont surtout cités en référence à l'Ancien Testament ou aux évangiles, singulièrement pour leur responsabilité dans la mort du Christ : « C'est là que les juifs criaient : Crucifiez le, crucifiez le<sup>14</sup> ». Chez Fedanzola, les propos des savants juifs rencontrés en Orient côtoient également les mentions rappelant que les juifs des évangiles sont d'abord les membres du peuple déicide<sup>15</sup>. Néanmoins ces dernières sont plus rares que les premiers.

Les deux auteurs s'intéressent aussi à l'occasion aux traditions juives observées au cours de leur périple. Ainsi, Giovanni di Fedanzola

10. Voir également *ibid.*, 15.4, p. 22 ; 17.2, p. 28 ; 17.5, p. 30 ; 18.15, p. 42 ; 19.11, p. 49-50

11. *et eam mihi hebreus peritus ostendit et assertive dixit esse oppidum supradictum, quod credo (ibid., 18.18, p. 44) ; Ibi etiam ostendunt sepulturam Caleph filii Iessone, quam mihi ostendit hebreus de hiis multum peritus (ibid., 21.2, p. 54).*

12. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 40.

13. *Ibid.*, p. 14.

14. *Ibid.*, p. 46.

15. FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 15.7 p. 22 et 16.4 p. 26.

explique qu'un assistant, posté sur un lieu élevé d'Hébron, observe le lever du soleil et prévient aussitôt les prêtres demeurés à Jérusalem qu'ils peuvent procéder au sacrifice, celui-ci ne pouvant être accompli que de jour<sup>16</sup>. À Otrante, Jacques de Vérone mentionne les juifs affluant en nombre devant l'autel majeur de l'église archiépiscopale où se trouve un candélabre à sept branches<sup>17</sup>.

Si les juifs sont très présents dans le récit de Fedanzola et moins dans celui de Jacques de Vérone, le rapport s'inverse concernant les chrétiens orientaux. Jacques de Vérone évoque à de nombreuses reprises les diverses nations chrétiennes orientales, particulièrement à Chypre, puis au Saint-Sépulcre et à Bethléem, en énumérant les autels qu'elles y détiennent, enfin à Sainte-Catherine, où il décrit la piété et l'ascétisme des moines grecs et au Caire, où il mentionne les chrétiens de la ceinture, les moines grecs et arméniens<sup>18</sup>. Il n'évoque pas ses coreligionnaires orientaux comme autorités sur les lieux visités mais tente de les définir au mieux, par leur apparence, leurs coutumes, leur langue, leur liturgie, leur dogme. Il recourt tant à ses observations qu'à ses connaissances, notamment légendaires lorsqu'il convoque le Prêtre Jean au sujet des pèlerins nubiens, « Éthiopiens noirs du peuple du Prêtre Jean ». Ils sont les seuls à entrer à Jérusalem et au Saint-Sépulcre sans payer de taxe, leur souverain ayant le pouvoir de détourner les eaux du Nil et étant de ce fait fort redouté du sultan du Caire<sup>19</sup>. La même ambivalence structure l'évocation des juifs et des chrétiens orientaux : peuple déicide des évangiles et experts contemporains ; fidèles des Églises orientales schismatiques et hérétiques, tombées sous le coup des condamnations conciliaires, et chrétiens pieux et ascètes rencontrés sur les lieux de l'Incarnation ou dans leurs monastères. L'expérience de la rencontre conduit plutôt Jacques de Vérone, comme les autres pèlerins, à intégrer ses coreligionnaires orientaux à une « chrétienté pèlerine » et Fedanzola à faire confiance aux « experts juifs » quand les autorités savantes, bibliques, patristiques et conciliaires les mènent à mentionner leur hérésie ou leur trahison. La coexistence de ces deux tendances au sein d'un même récit reflète la diversité de leurs sources de connaissance et la labilité du poids de l'expérience face aux autorités traditionnelles.

Les chrétiens orientaux sont peu, voire pas, mentionnés pour leurs connaissances. Fedanzola évoque une seule fois un renseignement pris auprès d'un chrétien, dont il ne précise pas le rite. À Gaza, ce « très vieux chrétien » lui montre, dans l'enceinte de l'ancien édifice des chevaliers

16. *Ibid.*, 17.21, p. 34.

17. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 15. Sur la communauté juive des Pouilles, voir les travaux de Cesare Colafemmina.

18. *Ibid.*, respectivement p. 19, 30-34, 59-60, 72-79 et 85.

19. *Ibid.*, p. 32.

du Temple, l'une des colonnes du palais des Philistins renversées par Samson<sup>20</sup>. À Damas, Jacques de Vérone rencontre des ambassadeurs du roi de Cilicie qui se plaignent du manque de soutien des Latins face aux menaces que font peser sur eux les Mamelouks. Quoique peu flatteurs pour sa *natio*, le pèlerin n'hésite pas à rapporter leurs propos<sup>21</sup>. Dès le prologue il mentionne d'ailleurs la situation périlleuse dans laquelle se trouve le royaume chrétien, dévasté [*infestus*] par les Sarrasins<sup>22</sup>. Lorsqu'il définit les Arméniens à Bethléem, il rappelle les conséquences des expéditions des Sarrasins – spoliations et réduction en esclavage de milliers d'Arméniens<sup>23</sup>. Ces derniers sont ici intégrés à une même chrétienté – *tenemus nisi Armeniam* – menacée par l'Islam. Les musulmans sont en effet, d'abord, les ennemis des chrétiens, qu'ils soient d'Orient ou d'Occident.

De fait, en dépit des annonces de son prologue, les musulmans tiennent une place plus réduite, comme autorité, dans le récit de Fedanzola. Il ne les mentionne pas pour leur science des lieux saints, mais pour leur connaissance du terrain : à Césarée, «un Sarrasin qui connaissait la langue italienne» l'informe que des crocodiles vivent dans les marais<sup>24</sup>. Il cite en revanche presque systématiquement les toponymes arabes des lieux visités. Présents également chez Sanudo, dont on sait l'influence sur l'œuvre de Fedanzola, ils ne signifient donc pas que le ministre de la province de Terre sainte se soit enquis, auprès des habitants musulmans des lieux ou des interprètes qui l'accompagnaient, des toponymes arabes. Ce déséquilibre s'explique-t-il par l'absence d'interprète connaissant l'arabe, le seul musulman mentionné parlant l'italien ? Ou par les relations difficiles avec le pouvoir mamelouk, les franciscains n'étant pas encore autorisés à posséder un autel dans les principaux lieux saints où les Grecs tiennent à nouveau le premier rôle ?

Jacques de Vérone mentionne quant à lui, à trois reprises, des entretiens avec des Sarrasins. Parvenant sur les bords de la mer Rouge, il décrit les navires faisant route jusqu'en Inde, porteurs de poivre, de gingembre, de cannelle et autres précieuses marchandises, informations

20. FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 29.18, p. 72.

21. JACQUES DE VÉRONE, p. 135 : « À Damas j'ai rencontré des ambassadeurs du roi d'Arménie qui rentraient en Arménie [...] et j'ai parlé avec ces ambassadeurs au *can* ou *hospicium*, où se rassemblent les chrétiens, et qui est situé tout près du *castrum* du sultan à Damas. En arabe ou en sarrasin, *can* désigne la même chose que *castrum* : j'étais dans le même *hospicium* qu'eux. Ils se plaignaient beaucoup des chrétiens qui laissaient détruire l'Arménie ».

22. *Ibid.*, p. 13 : « dans les régions ultramarines nous ne détenons plus aucune cité ou place forte, sinon l'Arménie, que dévastent aujourd'hui les Sarrasins ».

23. *Ibid.*, p. 59 : « Ils subissent de nombreux tourments des Sarrasins. Cette année en effet, l'Arménie a été totalement pillée et plusieurs milliers de personnes conduites en captivité ».

24. FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 29.11, p. 70.



obtenues auprès de Sarrasins, interrogés par l'intermédiaire de son interprète<sup>25</sup>. Parvenu dans un village proche de Damiette, sur la route menant de Palestine en Égypte, il apprend « de chrétiens et de Sarrasins » que le sultan y prélève de très importantes taxes sur les marchandises qui y transitent à dos de chameaux<sup>26</sup>. Enfin, il s'intéresse « au pire des prophètes », Mahomet [*propheta pessimus Mahomet*], et s'entretient, au sujet de la « loi de Mahomet », avec des savants [*sapientes*] musulmans. L'échange n'est certes pas dépourvu d'intentions polémiques, mais témoigne néanmoins d'un intérêt pour la religion des nouveaux maîtres des lieux saints qui ne se résume pas à une littérature de seconde main<sup>27</sup>.

Giovanni di Fedanzola et Jacques de Vérone se fondent donc, à l'instar de leurs contemporains, sur trois sources : leur expérience, les témoignages recueillis *in situ* et les traditions attachées à un lieu ou à des personnes, et relayées par des acteurs dont l'autorité est fondée sur leur statut, Père de l'Église pour Jérôme, voyageurs pour les récits de leurs contemporains, ou sur leurs connaissances pour les chrétiens, juifs ou musulmans consultés sur place. Il faut néanmoins prendre une quatrième autorité en compte : celle de l'auteur exerçant son esprit critique. Cela est particulièrement sensible à la lecture de Giovanni di Fedanzola.

Le franciscain confronte à plusieurs reprises les autorités savantes à son expérience. Ainsi au sujet des dimensions du lac de Tibériade :

[...] selon Bède, il [le lac de Tibériade] mesure 140 stades de long, 40 de large. Or, selon Josèphe, il en mesure 100 de long et 40 de large, ce qui me semble plus juste pour l'avoir vu et observé avec diligence<sup>28</sup>.

Bède le Vénérable<sup>29</sup> et Flavius Josèphe<sup>30</sup> se contredisant, il donne raison au second en se fondant sur son expérience. L'importance du

25. JACQUES DE VÉRONE, *Liber Peregrinationis*, p. 78 : « comme je l'ai entendu de Sarrasins, interrogés par l'intermédiaire de mon interprète ou truchement ».

26. *Ibid.*, p. 87 : « un important impôt est prélevé sur tous les chameaux qui passent en nombre infini et j'ai appris de Sarrasins et de chrétiens que cet impôt représentait une quantité quasi infinie d'argent ».

27. *Ibid.*, p. 98 : « Cependant, en vérité, j'ai parlé avec de nombreux savants sarrasins de la loi de Mahomet, savants qui se trompent beaucoup au sujet de cette loi. S'il y avait eu de belles choses à entendre au sujet des actes de Mahomet, cet imposteur, j'aurais beaucoup écrit. Mais comme ils se trompent, j'ai peu écrit et il me semble impossible que cette nation des Sarrasins puisse régner longtemps en observant une telle loi ».

28. [...] *et habet in longitudinem, secundum Bedam, 140 stadia, in latitudine vero 40. Secundum Iosophum autem in longitudine habet C, tamen in latitudine XL; et hoc dictum credo quod sit verius, quia vidi et diligenter consideravi* (FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 18.4, p. 38).

29. BÈDE LE VÉNÉRABLE, *Liber de locis sanctis*, P. GEYER (éd.), Turnhout, 1965, X, 3, p. 270.

30. FLAVIUS JOSÈPHE, *De bello iudaico*, A. PELLETIER (éd.), Paris, I, 1975, II et III, 1980, IV et V, 1984, III, 10, 7, II, p. 178.

statut reconnu à l'expérience se traduit par l'emploi, à plusieurs reprises, du terme même – *experimentaliter, experimentum, per experimentum*. Évoquant une source nommée *Fiala*<sup>31</sup>, il fonde son identification comme la source de la rivière Dan, l'un des affluents du Jourdain, sur l'expérience des habitants et du tétrarque Philippe, frère d'Hérode, rapportée par Flavius Josèphe<sup>32</sup>. À propos de la ville de Tibériade, Giovanni di Fedanzola précise qu'au sud se trouvent « des bains générés naturellement [*naturaliter*], très bénéfiques pour la santé et toujours chauds », ce qu'il a pu vérifier par lui-même en en faisant l'expérience et en guérissant ainsi, merveilleusement et complètement, de douleurs aiguës et continues [*sicut ego ipse experimentaliter probavi, et qui ibi ab acutis doloribus et continuis curatus fui mirabiliter et perfecte*]<sup>33</sup>. L'explication rationnelle de phénomènes naturels est à nouveau au cœur du passage suivant, consacré à la plaine de Génézareth, toponyme qu'il traduit par « générant du vent », avant d'expliquer les causes des ces mouvements atmosphériques<sup>34</sup>. Cette tendance se traduit enfin dans son usage du récit de Burchard du Mont Sion. Si Fedanzola utilise Burchard, à l'instar des autres pèlerins, pour la précision de ses descriptions des lieux saints, ainsi que l'identifient parfaitement ses éditeurs, il se distingue de ses contemporains en utilisant également les passages dans lesquels le frère prêcheur fait le plus montre d'esprit critique : lors de sa visite de la cité de Samarie et de son église grecque, dont les moines qui la desservent prétendent qu'elle est construite sur le lieu de l'incarcération et de la décapitation de saint Jean, puis lors de l'explication de l'existence de nombreuses églises enterrées à Cana, Nazareth ou Bethléem :

31. Il s'agit du lac Phiala.

32. *In 18 quadro eiusdem spatii est fons qui Fiala dicitur, qui semper est plenus et effluit, de quo dicitur fons Dan, unus de fontibus Iordanis, per subterraneum meatum oriri. Quod quidem per experimentum habetur; ut dicitur: nam palee posite vel misse in dictum fontem Fyalemm recipiuntur in Dan. Hoc autem experimentum fecit, ut dicit Iosephus, Phylippus Tetrarcha frater Herodis* (FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 7.2, p. 6-8) : « Dans le carré 18 du même espace, il y a une source appelée Phiala, qui est toujours pleine et abondante, de laquelle, dit-on, vient la rivière Dan, l'un des affluents du Jourdain, qui y est reliée par un passage souterrain. On le sait d'expérience, à ce que l'on dit : en effet les tiges déposées ou jetées dans ladite source se retrouvent dans la Dan. Ainsi en a fait l'expérience, comme le dit Josèphe, le tétrarque Philippe, frère d'Hérode ».

33. *Ibid.*, 13.2, p. 16.

34. *Ex parte septentrionali istius Tyberiadis per spatium duorum miliariorum, meo iudicio, est locus in concavo montium iuxta mare predictum qui dicitur Genaçareth, idest generans auram, quia ventus, recollectus inter montes et inter fauces prerruptas reclusus, evaporat ibi iuxta mare et generat auram vel aeris motum* (*ibid.*, 13.3, p. 16) : « À deux milles, à mon avis, au nord de Tibériade, se trouve un lieu, au creux des montagnes, juste à côté de la mer susdite, qui s'appelle Génézareth, c'est-à-dire "générant un vent léger", parce que le vent, enserré entre les montagnes et reclus entre les gorges escarpées, s'évapore à côté de la mer et génère du vent ou des mouvements d'air ».

## Burchard du Mont Sion

Une autre église est située au sommet de la montagne, où se trouvait le palais du roi. Des moines grecs y vivent, des chrétiens, qui me reçurent avec aménité et respect. Dans cette église, ces mêmes Grecs me montrèrent un lieu dans lequel ils disent que Jean a été emprisonné et décapité par Hérode, ce que je juge peu fondé, parce que la chronique, Josèphe, les légendes des saints, le Maître dans les *Histoires* et l'*Histoire ecclésiastique* concordent tous et disent d'une même voix qu'il a été décapité à Macherunta [*Machaerus*], qui est appelée aujourd'hui Haylon et se situe au-delà du Jourdain et que j'ai vu. En outre, le même Hérode qui a décapité Jean était tétrarque de Galilée et des régions situées de l'autre côté du Jourdain, c'est-à-dire la terre de Galaad ou des deux tribus, et n'avait aucun pouvoir à Samarie, qui était placée sous l'administration du procureur Pilate, comme Jérusalem et la Judée. Il ne peut donc avoir ni incarcéré, ni décapité Jean, puisqu'il n'avait aucun droit [pouvoir légal] sur lui. Cependant, après avoir été décapité à Macherunta [*Machaerus*], selon la tradition, son corps a été inhumé par ses disciples à Samarie, parmi les prophètes susdits, tandis que sa tête a été enterrée à Jérusalem<sup>35</sup>.

## Giovanni da Fedanzola

Or, au sommet de la cité, c'est-à-dire là où se trouvait la demeure du roi, sur le côté, se trouve une certaine église, dont je ne sais si elle est aux Arméniens ou aux Grecs. Ils disent que c'est là que fut décapité saint Jean-Baptiste et ils montrent l'endroit. Cependant, Josèphe dit qu'il fut décapité à Macherunta, c'est-à-dire Manaim de l'autre côté du Jourdain, où il avait été enchaîné dans une prison. Mais ils disent savoir que le corps de Jean fut transporté à Samarie par ses disciples et enseveli dans le lieu susdit<sup>36</sup>.

Certes, le jugement du franciscain n'est pas aussi radical que celui du dominicain et il ne va pas jusqu'à taxer de « frivoles » les propos des

35. *Alia ecclesia est in supercilio montis, ubi erat palacium regis. Hanc greci inhabitant monachi, Christiani, qui me benigne receperunt et paverunt. In ecclesia ista ostendunt iidem Greci locum, ubi Iohanem incarceratum fuisse dicunt et decollatum ab Herode; quod ego friuolum dico, quia chronica et Iosephus et legende sanctorum et Magister in historiis et historia ecclesiastica communiter dicunt et concorditer eum in Macherunta, que hodia Haylon dicitur et est ultra Iordanem, quam et uidi eum fuisse decollatum. Preterea Herodes iste, qui Iohannem decollauit, erat tetrarcha Galilee et*

moines grecs. Néanmoins, quatre arguments plaident en faveur d'une influence du récit de Burchard. D'abord, la *Peregrinatio* de Burchard est l'une des principales sources de Fedanzola. Ensuite l'organisation de la description et l'ordre des arguments de Fedanzola sont identiques à ceux de Burchard, quoique moins précis. Si la conclusion est moins abrupte et tente de concilier les différentes versions, il est possible de l'imputer à un trait récurrent du récit du franciscain. À chaque fois qu'une tradition, notamment juive, s'oppose à l'*Onomasticon* d'Eusèbe de Césarée, Fedanzola l'explique par une translation de reliques. Ainsi résout-il, à Kefar Bar'am, la contradiction entre la présence du tombeau du prophète Abdias et la localisation de son tombeau à Samarie, auprès d'Élysée, selon saint Jérôme : « Cela ne semble pas absurde, bien que saint Jérôme ait dit qu'il avait été enterré à Samarie avec Élysée. Il a en effet pu être transporté là-bas, c'est-à-dire à Samarie<sup>37</sup> ». À propos de la sépulture du prophète Samuel, il oppose à nouveau les juifs [*Ideo dicunt Hebrei*] à Jérôme [*Sed beatus Ieronimus*]. Il formule donc l'hypothèse d'un déplacement du corps et précise : « comme les corps sont fréquemment déplacés d'une sépulture à une autre et d'une cité à une autre<sup>38</sup> ». Enfin, un autre passage, visant à expliquer rationnellement un phénomène observé – les églises enterrées de Terre sainte – se retrouve de manière quasi identique dans les deux récits, lors de la visite de Nazareth chez Burchard et de Cana chez Fedanzola :

---

*regionis trans flumen, que est terra Galaad siue duarum tribuum, et nichil potestatis habuit in Samaria, quia illa erat de procuratione Pilati, sicut Ierusalem et Iudea, unde Iohannem nec incarcerare potuit, nec decollare, quia nichil habuit ibi iuris. Decollato tamen eo in Macherunta, ut dictum est, corpus eius a discipulis in Samaria est humatum inter prophetas predictos, caput uero in Ierosolimis est sepultum* (BURCHARD DU MONT SION, *Peregrinatores mediæ aevi quatuor : Buchardus de Monte Sion, Ricoldus de Monte Crucis, Odoricus de Foro Julii, Wilbrandus de Oldenborg. Quorum duos nunc primum edidit duos ad fidem librorum manuscriptorum recensuit Johann Christian Moritz Laurent. – Editio secunda accessit mag. Thietmari Peregrinatio*, Lipsae, 1873, p. 53).

36. *In suprema vero parte civitatis, scilicet ubi fuit habitatio regis, ex latere est ecclesia quedam, nescio si est Armenorum vel Grecorum, ubi dicunt quod fuit decollatus beatus Iohannes Baptista et ostendunt locum. Iosophus tamen dicit quod hoc fuit in Macheronta, hoc est in Manaym ultra Iordanem, ubi erat vinculatus in carcere. Dicunt tamen qui hoc tenent quod per discipulos ipsius Iohannis corpus eius fuit portatum in Samariam et sepultum in loco predicto* (FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 18.13, p. 40).

37. *Ibid.*, 17.4, p. 28.

38. *sicut frequenter transferuntur corpora de una sepultura ad aliam et de una civitate ad aliam* (*ibid.*, 19.10, p. 48). Voir aussi 21.2, p. 54.

## Burchard du Mont Sion

Il y a cependant ces lieux, sous terre, dans lesquels, comme presque tous, le Seigneur a accompli quelque chose. L'on y descend par plusieurs marches dans une crypte, comme le lieu de l'Annonciation et de la Nativité, cette Cana de Galilée et plusieurs autres qui sont montrés sous terre. Je ne trouve pas d'autre explication à ce phénomène que celle-ci : suite aux fréquentes destructions des églises construites sur ces lieux, les ruines se sont accumulées à la surface de la terre, puis, de quelque manière qu'elles aient été aplanies, ont été recouvertes par d'autres édifices. Or les chrétiens, par dévotion, veulent visiter ces lieux et parvenir jusqu'aux lieux où ces faits se sont produits. Il convient donc de déblayer les lieux et de ménager des marches pour leur permettre d'y parvenir. C'est pourquoi presque tous ces lieux ressemblent à des cryptes<sup>39</sup>.

## Giovanni da Fedanzola

Dans le carré 22 se trouve Cana de Galilée [...] On y montre le lieu des noces auxquelles le Christ fut invité, dans une crypte souterraine où apparaît la trace de 6 hydres et de la salle à manger. J'y suis allé. Il y a également ces lieux, comme de nombreux autres où le Christ a accompli quelque chose de notable, qui se trouvent sous terre et où l'on descend par plusieurs marches dans une crypte, comme le lieu de l'Annonciation, de la Nativité et des noces susdites, etc. La raison semble être celle-ci : les ruines, dues aux fréquentes destructions des églises, s'accumulent à la surface de la terre ; après les avoir aplanies, d'autres édifices sont construits. Et c'est pourquoi les fidèles, pour pouvoir visiter les lieux premiers, ont creusé des marches et les visitent comme s'il s'agissait de cryptes<sup>40</sup>.

Fedanzola n'est pas le seul à faire preuve d'esprit critique et à accorder un statut d'autorité à l'expérience. Quelques frères mendiants ayant accompli le pèlerinage en Terre sainte utilisent ainsi leur libre

39. *Sunt tamen hec loca, sicut omnia alia fere, in quibus Dominus est aliquid operatus, sub terra, et descenditur ad ea in cryptam per plures gradus, sicut est locus annunciationis et natiuitatis et ista Chana Galilee et plura alia, que ostenduntur sub terra. Cuius rei aliam non inuenio rationem, nisi quod per frequentes destructiones ecclesiarum, in quibus erant loca ipsa, ruine sunt super terram exaltate, et sic qualitercunque eis complanatis alia edificia desuper sunt constructa. Christiani uero deuotionem habentes uisitandi loca ista et uolentes ad uera loca, ubi res est gesta, peruenire, oportuit, ut loca eruderent ad gradus faciendos, ut sic ad ea peruenirent. Et ideo fere omnia loca ista quasi in cryptis uidentur esse* (Burchard du Mont Sion, p. 44).

40. *In 22 quadro est Chana Galilee [...] Ostenditur autem ibi locus nuptiarum ad quas Christus fuit uocatus, in subterranea cripta ubi apparent loca vi ydriarum et triclinium mensarum, ubi ego fui. Sunt uero loca hec, sicut et alia multa in quibus Christus aliquid notabile operatus fuit, sub terra et descenditur per plures gradus in criptam, sicut est locus annuntiationis, natiuitatis, nuptiarum predictarum etc. cuius ratio esse uidetur quia per frequentes ecclesiarum destructiones ruine super terram exaltate sunt, eisque complanatis alia edificia sunt constructa ; et ideo fideles, ut*

arbitre au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles<sup>41</sup>. Il ne faut certes pas l'imputer à une sorte de doute (pré)moderne mais bien plutôt y voir la faculté de quelques hommes formés à la *disputatio* et à l'usage des arguments *pro et contra* et dont les ordres, singulièrement celui des Prêcheurs, mettent en avant le pragmatisme face à la diversité qui s'offre à eux en Orient. L'usage singulier de Burchard par Fedanzola témoigne non seulement de sa perméabilité à l'exercice de l'esprit critique, mais aussi de la diffusion du récit du dominicain dans un milieu mendiant, ici franciscain, diffusion qui ne se résume pas à la précision de sa description des lieux saints. Enfin, ces deux exemples d'esprit critique chez Fedanzola contribuent à expliquer l'accueil réservé à la parole des habitants de Terre sainte, chrétiens, musulmans et, surtout, juifs, consultés pour leur expertise au même titre que les autorités issues de la culture savante, au premier rang desquelles saint Jérôme. Cette attention au savoir détenu par les fidèles du judaïsme se retrouve dans le goût des langues et des dénominations étrangères, goût partagé avec le pèlerin Jacques de Vérone.

## II. UNE LECTURE POLYPHONIQUE DE L'ORIENT

Dans le récit de Giovanni di Fedanzola les langues hébraïque, arabe et latine sont essentiellement mentionnées par l'intermédiaire des toponymes, tandis que Jacques de Vérone, faisant preuve d'un esprit plus curieux et émaillant son récit de détails plus quotidiens, consigne également plusieurs dénominations arabes.

Tout autant que le son, l'alphabet est l'un des premiers signes de l'altérité. Parvenant à Kefar Bar'am, sur le lieu du tombeau du prophète Abdias, Giovanni di Fedanzola mentionne une inscription «en lettres hébraïques», qu'il fait traduire par un expert juif. À Bethléem, Jacques de Vérone mentionne l'inscription gréco-latine figurant à la droite de l'autel majeur, 8 vers en grec et 8 vers en latin<sup>42</sup>. Ces mentions demeurent néanmoins marginales par rapport à celles de toponymes juifs et arabes, quasi systématiques dans le récit de Fedanzola, reprenant souvent Marino Sanudo. Arrivant à Jérusalem, il n'hésite pas à immédiatement indiquer le nom arabe par lequel est désignée la cité : *In 59 quadro dicti spatii est civitas sancta Ierusalem, arabice dicta Codç, idest sanctitas*<sup>43</sup>. Fedanzola

---

*prima loca possent visitare, fecerunt gradus et quasi in criptis ea visitant* (FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 23.2, p. 60).

41. Sur le statut de l'expérience chez Riccoldo da Monte Croce, voir C. ROUXPETEL, « Riccoldo da Monte Croce's Mission towards the Nestorians and the Jacobites (1288-c. 1300) », *Medieval Encounters* 21 (2015), p. 250-268 ; sur l'usage du libre arbitre dans les récits de pèlerinage, voir EAD., *L'Occident au miroir de l'Orient chrétien. Cilicie, Syrie, Palestine, Égypte (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2015, p. 241-250.

42. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 62.

43. FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, p. 17.13, p. 32 : « Dans le carré 59

ne se contente pas d'indiquer les toponymes dans les différentes langues parlées en Terre sainte, il en indique donc le plus souvent la signification. Ainsi à Sichar, où il complète l'explicitation du nom arabe par une tradition juive<sup>44</sup>. À Capharnaüm, il mentionne le toponyme dans les trois langues, en arabe, en latin et en hébreu<sup>45</sup>. Nonobstant ces variantes, le franciscain montre une attention soutenue aux toponymes hébreux et arabes, qui dépasse la simple volonté de préparer au mieux les pèlerins qui le liront à leur périple oriental.

Jacques de Vérone désigne dans leur terminologie arabe plusieurs lieux, objets ou personnages : le bateau qui l'emmène du Caire à Damiette, le Nil, le « prêtre » musulman de la mosquée du mont Sinaï, le lieu où sont hébergés les chrétiens à Damas et le turban porté par les Arabes, chrétiens et musulmans<sup>46</sup>.

Fuyant le Caire pour échapper aux accusations d'espionnage portées contre les Italiens, Jacques de Vérone dit embarquer sur un *zermo*<sup>47</sup>. Il s'agit sans doute d'une transcription du terme *jarm*, pluriel *jurūm*, qui désigne, à Damiette, une sorte de barge utilisée pour le transport de marchandises sur le Nil<sup>48</sup>. Toujours à l'occasion de la description de son

---

de cet espace, se trouve la cité sainte de Jérusalem, appelée en arabe Al-Quds, c'est-à-dire sainteté ».

44. *Hec etiam dicitur in Evangelio Sychar ; modo est villa in eodem loco que arabice vocatur Balata, quia Balata arabice idem est quod stultitia. Ideo autem est vocata sic, ut aiunt Hebrei, propter stultitiam perpretatam in violatione Dine per dictum Sychem (ibid., 18.15, p. 42) : « [Cette ville] est appelée dans les évangiles Sychar, seulement il y a une ville, au même endroit, appelée en arabe Balata, parce que Balata en arabe signifie "folie". Elle est appelée ainsi, à ce que disent les juifs, à cause de la folie de Sychem lors du viol de Dinah ».*

45. *Ibid.*, 20.1, p. 50.

46. Ce développement, sur les termes transcrits de l'arabe dans le récit de Jacques de Vérone, est très largement repris de ROUXPETEL, *L'Occident au miroir de l'Orient chrétien*, p. 203-212.

47. (JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 85) : « C'est pourquoi, submergé par une grande peur, je suis seulement resté au Caire deux jours et, avec l'aide de Dieu et d'esclaves chrétiens qui se trouvaient là, j'ai embarqué sur un bateau, qu'ils appellent *zermo*, et qui m'a conduit à Damiette ».

48. S. D. GOITEIN, *A Mediterranean Society : the Jewish Communities of the Arab World as portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, Volume I, *Economic Foundations*, Berkeley [etc.], 1999, p. 295, 332 et 473. D'après al-Maqrīzī (*Khīṭaṭ*, I, 224) ce type de bateau serait propre à la navigation sur le Nil et utilisé à Damiette, qui est le port de destination de Jacques de Vérone. Par beau temps ces barges peuvent même prendre la mer. Al-Maqrīzī relate le comblement, en 659 (1260-1261), d'une des branches du Nil, au niveau de Damiette, sur la décision du sultan Baybars, afin d'en interdire le passage aux navires ennemis. Il ajoute alors : « Elle [l'entrée de Damiette] est demeurée ainsi jusqu'à nos jours : les grandes embarcations maritimes ne peuvent y pénétrer qu'à condition que les marchandises qui s'y trouvent soient transbordées dans des embarcations nilotiques connues chez les gens de Damiette sous le nom de *Jurūm* (singulier : *Jarm*) » (Ayman Fu'ād Sayyid, *Al-Mawā'iz wa-al-i'tibār fī ḍikr al-ḥiṭaṭ wa-al-āṭār li-Taḳyī al-Dīn Aḥmad ibn 'Alī ibn 'Abd al-Qādir al-Maqrīzī*, 5

séjour en Égypte, Jacques de Vérone explique le pouvoir du Prêtre Jean par sa capacité à détourner le cours du Nil<sup>49</sup>. Il précise explicitement que les Sarrasins nomment le Nil *Calizino*, au moment où il passe par Le Caire et Babylone (le Vieux-Caire). Ce nom vient du terme arabe *al-Ḥalīǧ*. Il désigne le canal qui traverse Le Caire du sud vers le nord et dont la boucle se trouve à la hauteur de Babylone (*Fustāṭ*), ce que décrit parfaitement Jacques. Son ouverture rituelle marque chaque année l'ouverture des canaux en basse Égypte et l'irrigation des terres. Le pèlerin mentionne ce terme dans le cadre d'une description géographique. La mention d'un terme arabe est donc incluse dans l'évocation de réalités profanes qui témoignent de l'intérêt de Jacques de Vérone pour l'environnement géographique de l'Égypte et donc de sa curiosité.

Au monastère Sainte-Catherine, Jacques signale la présence d'un *cazes*, qu'il définit comme *sacerdos Saracenorum*. Ce terme vient sans doute d'une déformation de *qasīs*, même si ce dernier ne peut que désigner un prêtre chrétien. En revanche, pour désigner le minaret, il utilise le terme *campanile*, transcrivant une réalité occidentale, familière à Jacques et à ses lecteurs italiens<sup>50</sup>. À Damas, Jacques de Vérone évoque sa rencontre avec des ambassadeurs arméniens de retour dans leur pays. Il détaille le lieu de leur rencontre : le lieu où sont hébergés les chrétiens. Il précise alors que ce lieu est appelé *can* en langue « arabe ou sarrasine<sup>51</sup> », et équivaut à un *hospitium*, c'est-à-dire l'hôtellerie des monastères destinée à accueillir les pèlerins et les autres voyageurs<sup>52</sup>. Cette précision terminologique et linguistique s'inscrit dans le contexte

---

vol., Londres, 2002, vol. I, p. 607). La précision entre parenthèses « singulier : Jarm » est d'al-Maqrīzī, montrant que le terme n'était pas d'usage courant, même pour un Cairete. Il semble néanmoins que le terme était assez largement répandu en Égypte. En outre, Kazimirski localise l'usage de ce terme au Yémen (A. DE BIBERSTEIN KAZIMIRSKI, *Dictionnaire arabe-français*, Paris, 1860). Je remercie Julien Loiseau et Robin Seignobos de leur aide précieuse pour l'établissement de cette note.

49. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 32 : « Et la raison en est que le Prêtre Jean, seigneur de Nubie et d'Éthiopie, a le pouvoir de détourner dans son royaume le cours du fleuve, le Nil, qui est appelé *Calizino* par les Sarrasins et qui passe par le Caire et Babylone, cités inexpugnables du sultan, avant de se diviser et de se jeter dans la mer à Alexandrie et à Damiette, en passant par les terres de l'Égypte. Celui qui reçoit ce fleuve rend cette terre, c'est-à-dire la totalité de l'Égypte, parfaitement inhabitable ».

50. *Ibid.*, p. 79 : « une mosquée des Sarrasins et un campanile, où se trouve un *cazes*, c'est-à-dire un prêtre des Sarrasins ».

51. Terme d'origine persane désignant d'une part un gîte d'étape sur les grandes voies de communication, d'autre part un entrepôt puis une hôtellerie dans les agglomérations de quelque importance (« *Khān* », *Encyclopédie de l'Islam*. Brill Online, 2014. [Reference](http://referenceworks.brillonline.com/janus.biu.sorbonne.fr/entries/encyclopedie-de-l-islam/khan-COM_0492). Université de Paris 1 Sorbonne (BIS). 07 août 2014 [http://referenceworks.brillonline.com/janus.biu.sorbonne.fr/entries/encyclopedie-de-l-islam/khan-COM\\_0492](http://referenceworks.brillonline.com/janus.biu.sorbonne.fr/entries/encyclopedie-de-l-islam/khan-COM_0492)).

52. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 135.



de l'évocation de sa conversation avec des ambassadeurs arméniens, dans une attitude d'ouverture et d'attention à son environnement humain.

Enfin, pour désigner le turban porté par les *dhimmis*, Jacques de Vérone utilise le terme *melma*<sup>53</sup>. Lors de sa première occurrence, il y appose une définition – « une grande quantité d'étoffe enroulée en rond » – indiquant que le terme n'est pas habituel<sup>54</sup>. D'après Ugo Monneret de Villard dans son édition de Jacques de Vérone, *melma* est issu de la transformation du mot arabe *'imāma*, qui signifie « turban »<sup>55</sup>. Une autre hypothèse rapprocherait *melma* de l'arabe *mulamma*<sup>56</sup>, qui se dit de quelque chose de bigarré, bariolé, parsemé de taches rondes sur un fond d'une autre couleur<sup>56</sup>. Si le terme s'applique avant tout à la robe d'un cheval, il se dit également d'un vêtement. Le verbe *lama'a* (issu du même radical *lam/mim/'ayn*) signifie en outre briller<sup>57</sup>. Si *melma* désigne sans conteste à sa forme un turban, on peut avancer l'hypothèse que ce turban est fait de deux matières différentes dont l'une brille et l'autre non, comme du coton ou du lin brodé de fil de soie, ce qui correspondrait à la description qu'en donne le pèlerin Symon Semeonis (*circa caput pannum album lineum vel bumbacinum imponentes ligant*)<sup>58</sup>. Le terme peut enfin renvoyer à la diversité des couleurs des turbans, chacune identifiant une communauté spécifique.

Jacques de Vérone indique donc les termes arabes correspondants quand il s'agit de désigner des réalités strictement orientales, soit qu'il ne trouve pas d'équivalent dans la langue latine, soit qu'il puisse renvoyer uniquement à des termes désignant des réalités proches mais pas identiques. La présence de deux des termes arabes mentionnés par Jacques de Vérone, *zermo* et *Calizino*, dans une forme identique adaptée à l'italien vulgaire, conduit à voir dans l'une des versions italiennes du texte de Marco Polo la source de Jacques de Vérone. Celui-ci n'en demeure pas moins intéressé par les termes arabes désignant des réalités spécifiques au monde égyptien, notamment à l'espace nilotique.

Les deux auteurs ne font pas seulement entendre la langue de l'autre *via* des toponymes ou des mots de la langue courante, mais aussi en

53. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le pèlerin Lionardo Frescobaldi, qui écrit en langue vernaculaire, utilise le même terme.

54. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 33.

55. *Ibid.*, note 68, p. 165-166.

56. Hypothèse que je remercie Julien Loiseau de m'avoir suggérée.

57. IBN MANZŪR, *Lisān al-'arab*, vol. 8, p. 324-327 ; A. DE BIBERSTEIN KAZIMIRSKI, *Dictionnaire arabe-français, op. cit.*, vol. 2, p. 1027-1028 ; R. DOZY, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leyde, 1881, vol. 2, p. 559. Le terme est toutefois absent des ouvrages de R. DOZY (*Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, Amsterdam, 1845) et L. A. MAYER (*Mamluk Costume. A Survey*, Genève, 1952).

58. SYMON SEMEONIS, *Itinerarium Symonis Semeonis ab Hybernia ad Terram Sanctam*, M. ESPOSITO (éd.), Dublin, 1960, chapitre 34, p. 58.

évoquant les sons de l'Orient, cris des chrétiens d'Orient rendant grâce à la Vierge ou appel à la prière des musulmans. Lors des célébrations de l'Assomption, Jacques de Vérone décrit sa « joie d'entendre l'église résonner de tant de louanges à Dieu et à la glorieuse Vierge<sup>59</sup> ». Se rendant sur le Haram al-Šarīf, dont il se contente de décrire la disposition et de rappeler l'identité chrétienne, symbolisée par le Temple et le *Templum Salomonis*, Fedanzola évoque comme seule trace de présence islamique « une haute tour au sommet de laquelle les prêtres des Sarrasins ont l'habitude de monter et de crier la loi du plus impie des hommes, Mahomet » [*una turris alta quam sacerdotes Saracenorum consueverunt ascendere et legem Machumecti nephandissimi proclamare*]<sup>60</sup>. De la même manière, au mont Sinaï, Jacques de Vérone déplore la construction d'« un campanile, où se trouve un *cazes*, c'est-à-dire un prêtre des Sarrasins, proclamant continuellement cette loi trompeuse du perfide Mahomet » [*unum campanile. ibi unus cazes. id est sacerdos Saracenorum. preconizans continue illam legem trufaticam perfidi Mahometi*]<sup>61</sup>. La mosquée, d'époque fatimide, a été édifiée à l'intérieur du monastère<sup>62</sup>. Une autre a été construite au sommet du Sinaï. La concurrence entre islam et christianisme se matérialise ici dans l'un des hauts lieux du christianisme accueillant l'un des monastères les plus révéérés par les pèlerins latins qui ne manquent pas de le visiter et de décrire la piété et la charité des moines grecs<sup>63</sup>.

### III. UN ORIENT CHRÉTIEN ? CONQUÊTE MAMELOUKE ET GÉOGRAPHIE SACRÉE

Et voici pourquoi je dis cela : bien que plusieurs hommes de valeur aient décrit la Terre sainte, cependant, en peu de temps, la situation a beaucoup changé dans les régions ultramarines et surtout au détriment

59. Voir note 7.

60. FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, p. 78-80.

61. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 72.

62. L'édification de cette mosquée a fait l'objet de deux principales hypothèses de datation. La première, légendaire, fait remonter la construction au début du XI<sup>e</sup> siècle, sous le règne du calife fatimide al-Ḥākīm (996-1021). L'édification de la mosquée correspondrait à une ruse des moines de Sainte-Catherine pour éviter la destruction du monastère par l'envoyé d'al-Ḥākīm. La seconde, se fondant sur deux témoignages épigraphiques laissés à l'intérieur de l'édifice et renvoyant au vizir fatimide al-Afdal et à un certain Anūštakin, date le bâtiment des premières années du XII<sup>e</sup> siècle, sous le calife fatimide al-Āmir (1101-1130) qui avait précisément pour vizir al-Afdal, le donateur du minbar (J.-M. MOUTON, « Les musulmans à Sainte-Catherine au Moyen Âge », dans D. VALBELLE et C. BONNET (dir.), *Le Sinaï durant l'antiquité et le Moyen Âge, 4000 ans d'Histoire pour un désert*, Paris, 1998, p. 177-182 ; Id., « Le sultan, les moines et les bédouins : le monastère Sainte-Catherine du Sinaï et les musulmans au Moyen Âge », *Cahiers de l'Association suisse* 5 (2009), p. 3-21, particulièrement p. 11-13.

63. ROUXPETEL, *L'Occident au miroir de l'Orient chrétien*, p. 422-428.

des chrétiens, en raison de notre fragilité et de nos péchés. En effet, dans les régions ultramarines nous ne tenons plus aucune cité, aucun *castrum*, aucun village, si ce n'est l'Arménie, qu'aujourd'hui cependant dévastent les Sarrasins<sup>64</sup>.

La défaite finale des Francs suppose, après plusieurs décennies de quasi interruption des pèlerinages, de faire l'inventaire des conséquences de la conquête et de l'exercice de la souveraineté mamelouke sur les lieux saints et la situation des chrétiens qui y vivent ou y passent. De fait, les récits de pèlerinage du XIV<sup>e</sup> siècle s'écartent de plus en plus des guides de pèlerinage, énumérant les lieux conformément à la géographie biblique, auxquels se rattachaient principalement les récits de leurs devanciers du temps des États francs. Si les pèlerins font encore une large place à la géographie sacrée, celle-ci recouvre de moins en moins les traces de la géographie réelle. Les Latins comparent de plus en plus les paysages qu'ils s'attendaient à trouver à ceux qu'ils voient et traversent :

Dans le carré 59 du même espace, se trouve Béthanie, le village de Lazare, Marthe et Marie, et, selon Jérôme, dans l'Épître de sainte Paule, village de prêtres. Ce village est dans la partie orientale de Jérusalem, avec le mont des Oliviers placé entre, sur le flanc est dudit mont, à 15 stades de Jérusalem, c'est-à-dire 2 milles moins un huitième de mille. À l'intérieur dudit village, il y a une église où autrefois se trouvait la maison de Simon le lépreux, dans laquelle ledit Simon reçut souvent le Christ, dont prenaient soin Marthe et Marie. Or, ladite église est salie par les Sarrasins, puisqu'elle est devenue une étable pour le bétail, les bœufs et les autres animaux<sup>65</sup>.

Décrivant Béthanie, Giovanni di Fedanzola commence par une définition générale, invoquant les traditions biblique et patristique, puis la situe géographiquement, mesurant la distance qui la sépare de Jérusalem, avant de rappeler la tradition biblique attachée à la maison de Simon le lépreux, et à la scène de l'onction. Enfin il mentionne l'église qui y a été édifiée, église transformée en étable par les Sarrasins. Deux lectures peuvent être faites du passage : soit le franciscain insiste sur l'identité biblique, chrétienne du lieu, pour aider les pèlerins qui

64. JACQUES DE VÉRONE, *Liber Peregrinationis*, p. 13.

65. *In 59 quadro eiusdem spatii est Bethania, Laçari, Marthe et Marie castellum ; et, secundum Ieronimum in epitaphio Paule, villa sacerdotum. Quod castellum est ex parte orientali Ierusalem, interposito Oliveti, in cuius montis latere orientali est ipsum castellum, distans a Ierusalem per xv stadia, idest per duo miliaria, dempta octava parte miliaris. Intra dictum autem castellum est ecclesia ubi quondam fuit domus Symonis leprosi, in qua sepe dictus Symon recepit Christum hospitio cui Martha et Maria ministrabat. Dicta autem ecclesia a Saracenis tenetur immunde, quia est stabulum pecudum et boum et aloirum brutorum* (GIOVANNI DI FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 16.5, p. 26).

s'y rendront à l'identifier en dépit de sa transformation en étable, ou pour signifier le maintien de son identité chrétienne transcendant son apparence actuelle; soit il insiste sur le contraste entre la signification chrétienne du lieu et ce qu'en ont fait les musulmans pour provoquer l'indignation de ses lecteurs. Quoiqu'il en soit, les Latins ne peuvent plus ignorer la souveraineté islamique, en l'occurrence mamelouke, qui s'exerce dorénavant sur les lieux saints et font le choix de la laisser voir à leurs lecteurs. Les récits de pèlerinage se rattachant d'abord au genre de l'itinéraire et ayant pour fonction première de décrire les lieux de l'Incarnation, démultipliant, par la vertu de la lecture, le pèlerinage réellement accompli, la présence de l'Islam se traduit d'abord par une modification du paysage traversé et décrit.

Celle-ci ne se résume pas à des destructions, mais se concrétise aussi par de nouvelles constructions, mosquées et tombeaux élevés par les Mamelouks<sup>66</sup>. Parvenant au Caire le dernier jour de septembre 1335, dans la cité « maîtresse de toute l'Égypte, de la Palestine, de la Terre sainte et de toute la Syrie jusqu'en Arménie », lieu de résidence du sultan, Jacques de Vérone décrit de « belles mosquées » et des « tombeaux magnifiques » :

Et il y a dans cette ville de très belles mosquées, où les Sarrasins viennent prier. Dans cette cité du Caire et à Babylone<sup>67</sup> il y a aussi de grands cimetières où sont les tombeaux des Sarrasins. Là se trouvent de magnifiques tombeaux de marbre, de porphyre, d'albâtre et d'autres pierres nobles, construits remarquablement et merveilleusement et dorés. Je n'ai jamais vu de si magnifiques tombeaux dans toute la chrétienté. Ils appartiennent aux sultans, aux émirs et aux nobles sarrasins<sup>68</sup>.

Certes quelques lignes après avoir marqué son émerveillement face aux mosquées et aux tombeaux des Mamelouks, le pèlerin précise que dans les mosquées « ainsi ornées et orientées vers le sud<sup>69</sup> », est enseignée la loi « du maudit et du scélérat Mahomet » ! Il évoque également les lieux de dévotion communs aux chrétiens et aux musulmans : au Caire, la maison où demeurèrent Marie, Joseph et l'enfant Jésus, fuyant Hérode et, non loin, le jardin du baume à Matarieh<sup>70</sup>. Le premier est défini comme « lieu béni et objet d'une grande piété de la part des Sarrasins » [*locus*

66. Sur les cénotaphes et les tombeaux mamelouks du Caire, J. LOISEAU, *Reconstruire la maison du sultan (1350-1450). Ruine et reconstruction de l'ordre urbain au Caire*, Le Caire, 2010, 2 vol., I, p. 311-332.

67. Babylone désigne le Vieux-Caire [Qasr al-Sham'].

68. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 81.

69. Au Caire les mosquées ne sont néanmoins pas orientées plein sud, mais sud-est.

70. La tradition du baume est fondée sur l'Évangile de l'enfance, évangile apocryphe, racontant comment, cherchant à échapper à des voleurs durant la fuite en Égypte, Marie et l'enfant Jésus auraient trouvé refuge dans un sycomore, s'étant miraculeusement ouvert pour les abriter. Une source aurait ensuite jailli, où Marie lava

*benedictus et Saracenorum devotissimus*]. À Matarieh, Jacques se baigne dans la source miraculeuse, où se baignent également les Sarrasins, « avec une grande dévotion » [*sed et Saraceni lavant se in illo fonte ex magna devocione*]. Le pèlerin en profite pour rappeler l'importance des ablutions dans la religion musulmane, « comme leur enseigne Mahomet, ennemi diabolique et pervers de la foi chrétienne » [*prout docuit eos Mahomet dyabolicus et perversus cristiane fidei inimicus*]<sup>71</sup>...

Face à l'emprise grandissante de l'Islam sur le paysage, Giovanni di Fedanzola et Jacques de Vérone ne se contentent pas d'accoler des adjectifs peu amènes au nom de Mahomet ou de rappeler incessamment la géographie biblique. Ils maintiennent aussi l'identité chrétienne des lieux par la description d'une présence chrétienne contemporaine et continue. Il faut comprendre les descriptions des lieux hérités de la période franque ou des églises et monastères desservis par les chrétiens orientaux en écho aux destructions et aux constructions induites par la domination islamique : elles sont le signe tangible du maintien d'une présence chrétienne en Terre sainte.

Le franciscain décrit ainsi au chapitre 2 un vestige du royaume de Jérusalem : le Kerak de Moab ou Pierre du Désert, qu'il assimile à tort à Montréal, forteresse distincte de la première<sup>72</sup>. À Sidon, il rappelle l'ancienne domination des chevaliers du Temple<sup>73</sup>. À cet héritage latin, il adjoint la présence toujours effective des chrétiens orientaux. Il décrit avec soin les monastères grecs du désert de Judée, Saint-Sabas et Saint-Chariton<sup>74</sup>. Il se montre particulièrement fasciné par le premier et décrit la présence conjointe des anachorètes, dans les ermitages maçonnés à même la roche, et des cénobites, au sein du monastère-forteresse, surplombant la vallée escarpée du Cédron<sup>75</sup>. Notons néanmoins que s'il

---

les langes du Christ, source irriguant un jardin de baumiers, dont la sève est devenue miraculeuse.

71. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 84-85.

72. FEDANZOLA, *Descriptio Terrae sanctae*, 2.2, p. 4.

73. *Ibid.*, 29.1, p. 66.

74. *Ibid.*, 15.11 et 15.12, p. 22-24.

75. *Ibi ad duo miliaria versus Thecuam est monasterium Sancti Sabbe abbatis, cuius corpus ibi requiescit ; et antiquitus morabantur in eo, ut audivi ibidem, XIII<sup>or</sup> milia monachorum. Nec videatur incredibile, quia ibi est quedam decisio montium et valde preruptione, que durat forte per duo miliaria, per quam decisionem transit torrens Cedron predictus. Et hinc inde rupes sunt incise per artas vias et ascensus ad cellas factas in ipsis rupibus ad modum spelluncarum quasi innumerabiles, in quibus sunt monachi et anacorite ; et super ruper huiusmodi, quasi in medio longitudinis dictarum rupium, est monasterium magnum, quasi castrum comunium aliorum monachorum, ad quod etiam omnes alii qui in rupibus morabantur habebant recursum et congregationem faciebant temporibus ordinatis. Victualia autem habebant, ut ibidem audivi, ex reditibus omnium monasterium illius ordinis usque ad Constantinopolim (ibid., 15.12, p. 22-24) : « Là, à deux milles en direction de Tekoa, se trouve le monastère de l'abbé saint Sabas, où son corps repose. Dans l'Antiquité, 14 000 moines y résidaient,*

montre son émerveillement, il le réserve à l'édifice, et ne dit rien des moines grecs. Enfin, lorsqu'une chapelle chrétienne est restée debout, il la mentionne, ainsi sur le mont de la Quarantaine : « et à présent s'y trouve une jolie chapelle<sup>76</sup> ».

Il faut lire de la même manière la description du monastère Sainte-Catherine du Sinaï par Jacques de Vérone. À son arrivée au monastère le pèlerin mentionne 60 moines, ce qui fut pour lui « une grande consolation<sup>77</sup> ». Lors de son départ il évoque à l'inverse un sujet de pleurs [*deploro*], la construction d'une mosquée, les chrétiens, soumis à la volonté du sultan, n'ayant pu s'y opposer<sup>78</sup>. En revanche, contrairement à Fedanzola et conformément aux autres pèlerins du XIV<sup>e</sup> siècle, il ne se contente pas de décrire les lieux et s'étend longuement sur la piété des moines grecs.

\* \*  
\*

À peine arrivés en Terre sainte, les pèlerins sont confrontés à des paysages, des édifices, des hommes, juifs, chrétiens orientaux et musulmans, à une altérité qui s'écarte de plus en plus de la géographie biblique. Comment dire l'autre, le dissemblable, l'inattendu, dans une terre où les chrétiens cherchent les traces de l'Incarnation et voient, d'abord, avec les yeux de la foi, inventant ainsi un espace-temps original, à la fois concret et symbolique, la Terre sainte ? La géographie biblique demeure certes une réalité intangible, à l'aune de laquelle sont mesurés les gradients de l'altérité, les transformations, les bouleversements des lieux et des sociétés. En ce début de XIV<sup>e</sup> siècle, elle devient à la fois le point de repère de ces Latins partis pour l'Orient et le baume apaisant les blessures nées de la perte des lieux saints. Cet autre Orient, hébraïque, grec ou islamique, n'en est pas moins présent et les deux auteurs de la première moitié des années 1330 lui concèdent une place grandissante lors des visites et des rencontres égrenées au fil des pages.

---

comme je l'ai appris là-bas. Cela ne me semble pas incroyable, car il y a à cet endroit une cassure dans la montagne, très escarpée, qui s'étend peut-être sur deux milles et que traverse le torrent du Cédron susdit. De là, des voies étroites sont taillées dans la roche, qui mènent aux cellules, quasi innombrables, maçonnées à même la roche, à la manière de grottes, où vivent les moines et les anachorètes. Et sur cette roche, presque à mi longueur de ladite roche, se trouve un grand monastère, presque une place forte, commun aux autres moines, dans lequel tous les autres qui demeurent dans la roche trouvent refuge et où ils se réunissent en congrégation au temps fixé. Ils ont des victuailles en abondance, à ce que j'y ai entendu, provenant de tous les monastères de leur ordre jusqu'à Constantinople ».

76. *Ibid.*, 12.6, p. 16.

77. JACQUES DE VÉRONE, *Liber peregrinationis*, p. 72.

78. *Ibid.*, p. 75.

Giovanni di Fedanzola et Jacques de Vérone ne construisent néanmoins pas la même altérité ni ne lui assignent la même frontière : quand le ministre de la province de Terre sainte met en avant la continuité vétérotestamentaire, le pèlerin construit une communauté chrétienne fondée sur la *caritas* et transcendant la diversité des rites, voire des dogmes. Le premier s'inscrit dans le sillage de l'affirmation de la présence latine en Terre sainte, de la primauté de Rome sur les Églises grecque et orientales. Le second est un pèlerin parmi d'autres. Par sa charge, Giovanni di Fedanzola entend encadrer le pèlerinage des Latins partant pour des régions désormais placées sous souveraineté islamique et où le clergé latin n'a pas encore repris pied. Il leur fournit donc les renseignements les plus complets sur les lieux qu'ils s'apprêtent à visiter. Ces renseignements n'ont pas une visée pratique mais quasi catéchétique, comme une sorte de prémisse au rôle que tiendra bientôt, à Jérusalem, la custodie de Terre sainte auprès des pèlerins latins. Voulant définir le plus précisément possible les lieux, il intègre, dans une perspective biblique, les traditions juives aux traditions chrétiennes. Les lieux priment sur les hommes. Son accueil de la parole juive n'en demeure pas moins suffisamment rare pour être remarqué. Le récit de Jacques de Vérone est bien davantage marqué du sceau du quotidien et des rencontres faites sur les lieux de pèlerinage communs aux différentes Églises chrétiennes, latine, grecque et orientales, voire, aussi, aux musulmans. Les chrétiens d'Orient y sont donc plus présents que les juifs, enfermés dans l'image évangélique du peuple déicide. Quelques décennies après la conquête mamelouke d'Acre (1291), les musulmans – les Sarrasins – demeurent très largement les ennemis de la chrétienté, ennemis communs, du point de vue latin, aux différentes Églises. Confrontés à des contraintes similaires le temps du pèlerinage, les Latins ne sont plus les membres d'une société dominante, celle de la conquête, et recherchent, dans la permanence de la présence chrétienne en Terre sainte, un signe de réconfort et d'espoir.

Ainsi, la Cilicie, la Syrie, la Palestine, l'Égypte apparaissent tantôt comme des territoires disputés, tantôt comme les creusets d'une chrétienté unie traversant les rives de la Méditerranée, et, de plus en plus, comme les porteurs d'altérités dont les Latins ne peuvent plus ignorer les sons et les images.

Camille ROUXPETEL  
École française de Rome